

Sub. No. 2020-1059  
change in registrant

PANNEAU PRINCIPAL

GROUP	2   4	HERBICIDE
-------	-------	-----------

## Herbicide TRAVALLAS<sup>md</sup>

SUSPENSION

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ DUR ET BLÉ D'HIVER) ET L'ORGE DE PRINTEMPS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

USAGE AGRICOLE

N° D'HOMOLOGATION: 31685 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**PRINCIPES ACTIFS :** Metsulfuron-méthyle 3 g/L  
Thifensulfuron-méthyle 30 g/L  
Fluroxypyr, présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle 150 g e.a./L

Avertissement, contient l'allergène soya

ATTENTION – IRRITANT POUR LA PEAU  
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

**CONTENU NET :** 0,5 L – Vrac

FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
1-833-362-7722

### **MISES EN GARDE:**

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Sensibilisant potentiel de la peau. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau.
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Utiliser en présence d'une ventilation suffisante.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement et l'application et lors des activités de nettoyage et de réparation.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau.
- Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit. S'assurer de bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'usage. Les ranger et les laver séparément de la lessive domestique avant de les remettre.
- **Ne pas** entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

### **PREMIERS SOINS:**

#### **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

#### **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### **EN CAS D'INGESTION:**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.

Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

#### **EN CAS D'INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

<p><b>EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148</b></p>
--

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique.

## **ENTREPOSAGE:**

Bien secouer avant d'utiliser. Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement. , Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Si le produit est entreposé en dessous de 0 °C depuis longtemps, laisser le produit se réchauffer jusqu'à + 10 °C minimum et bien secouer avant d'utiliser.

## **ÉLIMINATION**

**Contenants recyclables :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants réutilisables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Contenants à remplissages multiples :**

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

TRAVALLAS est une marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

LA BROCHURE – MODE D'EMPLOI

GROUP

2 | 4

HERBICIDE

## Herbicide TRAVALLAS<sup>md</sup>

SUSPENSION

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ DUR ET BLÉ D'HIVER) ET L'ORGE DE PRINTEMPS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

USAGE AGRICOLE

N° D'HOMOLOGATION: 31685 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**PRINCIPES ACTIFS :** Metsulfuron-méthyle 3 g/L  
Thifensulfuron-méthyle 30 g/L  
Fluroxypyr, présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle 150 g e.a./L

Avertissement, contient l'allergène soya

ATTENTION – IRRITANT POUR LA PEAU

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
1-833-362-7722

## **MISES EN GARDE:**

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Sensibilisant potentiel de la peau. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau.
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Utiliser en présence d'une ventilation suffisante.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement et l'application et lors des activités de nettoyage et de réparation.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau.
- Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit. S'assurer de bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'usage. Les ranger et les laver séparément de la lessive domestique avant de les remettre.
- **Ne pas** entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

## **PREMIERS SOINS:**

### **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

### **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **EN CAS D'INGESTION:**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.

Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

### **EN CAS D'INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

<p><b>EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148</b></p>
--

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Administrer un traitement symptomatique.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

- Éviter une pulvérisation excessive ou la dérive du brouillard vers les habitats importants de la faune, tels que brise-vent, marais, mares vaseuses, boisés ou bords asséchés des mares. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Ne pas utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou le remblai.
- Ne pas contaminer les eaux d'irrigation. Ne pas appliquer dans des champs où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Ne pas dépasser un total de 0,5 L L'herbicide TRAVALLAS<sup>md</sup> par hectare par année de culture.
- TOXIQUE pour les végétaux terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.
- Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.
- Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.
- Comme ce produit n'est pas homologué pour être appliqué en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles

## TABLE DES MATIÈRES

<b>MISES EN GARDE:</b> .....	<b>2</b>
<b>PREMIERS SOINS:</b> .....	<b>2</b>
<i>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:</i> .....	2
<i>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:</i> .....	2
<i>EN CAS D'INGESTION:</i> .....	2
<i>EN CAS D'INHALATION:</i> .....	2
<i>RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES</i> .....	2
<b>ENTREPOSAGE:</b> .....	<b>3</b>
<b>AVIS À L'UTILISATEUR:</b> .....	<b>3</b>
<b>LA BROCHURE – MODE D'EMPLOI</b> .....	<b>4</b>
<b>MISES EN GARDE:</b> .....	<b>5</b>
<b>PREMIERS SOINS:</b> .....	<b>5</b>
<i>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:</i> .....	5
<i>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:</i> .....	5
<i>EN CAS D'INGESTION:</i> .....	5
<i>EN CAS D'INHALATION:</i> .....	5
<i>RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES</i> .....	5
<b>MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES</b> .....	<b>6</b>
<b>DESCRIPTION DU PRODUIT</b> .....	<b>7</b>
<i>RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS : LIRE AVANT L'UTILISATION</i> .....	8
<b>RÉENSEMENCEMENT</b> .....	<b>8</b>
<b>RESTRICTIONS RELATIVES AU PÂTURAGE/À LA RÉCOLTE :</b> .....	<b>8</b>
<b>RESTRICTIONS RELATIVES AUX VARIÉTÉS :</b> .....	<b>8</b>
<b>RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE</b> .....	<b>8</b>
<b>RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION :</b> .....	<b>8</b>
<i>PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION :</i> .....	8
<i>DIRECTIVES D'APPLICATION :</i> .....	9

<b>MODE D'EMPLOI :</b> .....	<b>10</b>
ZONES TAMPONS .....	10
BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR ET BLÉ D'HIVER) ET L'ORGE DE PRINTEMPS .....	12
<i>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup></i> .....	12
<i>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + MCPA Ester</i> .....	13
<i>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + Le FONGICIDE ACAPELA *</i> .....	13
BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR), BLÉ D'HIVER ET L'ORGE DE PRINTEMPS...14	
<i>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + L'HERBICIDE AXIAL* 100 EC</i> .....	14
<i>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + L'HERBICIDE AXIAL* + MCPA Ester</i> .....	14
BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ DUR ET BLÉ D'HIVER .....	15
<i>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + L'HERBICIDE SIMPLICITY*</i> .....	15
<i>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + L'HERBICIDE SIMPLICITY* + MCPA ESTER</i> .....	15
<i>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + L'HERBICIDE VARRO*</i> .....	16
<i>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + L'HERBICIDE VARRO* + MCPA ESTER</i> .....	16
BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR.....	17
<i>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + HORIZON* 240 EC</i> .....	17
<i>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + L'HERBICIDE TRAXOS*</i> .....	17
<i>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + L'HERBICIDE TRAXOS* + MCPA Ester</i> .....	18
BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR) ET BLÉ D'HIVER.....	18
<i>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + L'HERBICIDE EVEREST* 2.0</i> .....	18
<i>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + L'HERBICIDE EVEREST* 2.0 + MCPA ESTER</i> .....	19
BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ DUR ET L'ORGE DE PRINTEMPS .....	20
<i>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + L'HERBICIDE Puma* Advance</i> .....	20
<i>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + L'HERBICIDE Puma* Advance + MCPA Ester</i> .....	20
<b>RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE :</b> .....	<b>21</b>
<i>PRÉCAUTIONS RELATIVES AU MÉLANGE :</i> .....	21
<i>DIRECTIVES DE MÉLANGE :</i> .....	21
<b>RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DU MATÉRIEL</b> .....	<b>21</b>
<i>PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE :</i> .....	21
<i>DIRECTIVES RELATIVES AU NETTOYAGE :</i> .....	21
<b>RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE</b> .....	<b>22</b>
<b>ENTREPOSAGE:</b> .....	<b>23</b>
<b>AVIS À L'UTILISATEUR:</b> .....	<b>24</b>

## DESCRIPTION DU PRODUIT

L'herbicide TRAVALLAS<sup>md</sup> est recommandé pour la suppression ou la répression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé (blé de printemps, blé dur et blé d'hiver) et l'orge de printemps qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses ou de graminées.

L'herbicide TRAVALLAS<sup>md</sup> est un mélange de 3 ingrédients actifs sous forme de suspension. L'herbicide TRAVALLAS<sup>md</sup> doit être mélangé avec de l'eau et appliqué uniformément par pulvérisation à la volée à la zone principalement envahie par les mauvaises herbes à feuille larges en croissance active, peu après la levée.

La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide TRAVALLAS<sup>md</sup> en maximisant l'absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées ou réprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. Pour de meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées. Se référer à la section « Mode d'Emploi » de cette étiquette pour tous les détails concernant l'usage du produit.

Le degré de suppression et la durée des effets sont dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence exercée par la culture, des conditions de croissance pendant et après le traitement et de l'uniformité de la pulvérisation.

### **RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS : LIRE AVANT L'UTILISATION**

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible si l'on ne respecte pas les règles suivantes:

- Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines.
- Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues.
- Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive vers les plantes utiles.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation, qui pourrait être utilisée pour d'autres cultures.
- Observer avec soin les directives sur le nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir du pulvérisateur peuvent endommager les cultures autres que le blé et l'orge de printemps.

### **RÉENSEMENCEMENT**

Après 10 mois, on peut semer les cultures suivantes : canola, haricots secs, féverole à petits grains, maïs cultivé, lin, lentilles, avoine, pois, soya, blé de printemps (incluant le blé dur), blé d'hiver et l'orge de printemps.

### **RESTRICTIONS RELATIVES AU PÂTURAGE/À LA RÉCOLTE :**

Ne pas récolter la culture traitée dans les 60 jours après l'application.

On ne peut utiliser la culture traitées pour le pâturage ni pour le fourrage dans les 7 jours suivant l'application.

### **RESTRICTIONS RELATIVES AUX VARIÉTÉS :**

N'utiliser l'herbicide TRAVALLAS<sup>md</sup> que sur les variétés enregistrées courantes de blé (blé de printemps, blé dur et blé d'hiver), d'orge de printemps. Se renseigner auprès de FMC sur la tolérance des diverses cultures avant d'utiliser le produit sur des cultures non enregistrées.

### **RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE :**

La suppression des mauvaises herbes peut être réduite s'il pleut dans les 2 heures suivant l'application.

### **RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION :**

#### **PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION :**

- Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Éviter la surpulvérisation ou la dérive du brouillard vers les habitats importants de la faune, tels que brise-vent, marais, mares vaseuses, boisés ou bords asséchés des mares.



- L'herbicide TRAVALLAS<sup>md</sup> doit être appliqué seulement avec de l'eau comme diluant. D'autres diluants peuvent accélérer la dégradation du produit et réduire son efficacité.
- Ne pas appliquer sur les cultures contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées pour ne pas endommager le fourrage.
- Les applications sur les cultures éprouvées par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, les sols peu fertiles ou saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont prêts d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les attaques d'insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures.
- Certaines conditions (telles que de fortes précipitations, un temps frais prolongé, le gel, un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit) peuvent entraîner une décoloration temporaire et quelquefois une légère réduction de la hauteur des cultures.
- L'action de l'herbicide TRAVALLAS<sup>md</sup> est influencée par les conditions météorologiques. Une action optimale exige une croissance active de la culture et des mauvaises herbes. La plage de température pour une action optimale est de 12°C à 24°C. Si les températures sont au-dessous de 8 °C ou au-dessus de 27 °C, l'action sera réduite. Un gel avant l'application (3 jours) ou juste après (3 jours) peut nuire à la suppression des mauvaises herbes et à la tolérance de la culture. La suppression des mauvaises herbes peut aussi être affectée par des conditions de stress, p. ex., sécheresse, chaleur ou froid, ou si les mauvaises herbes ont commencé à fleurir, ou si l'infestation est grave.
- Ne pas appliquer plus de 0,5 L/hectare de l'herbicide TRAVALLAS<sup>md</sup> par année.
- Si on utilise d'autres herbicides qui contiennent la matière active metsulfuron-méthyle, ne pas appliquer plus de 1,5 grammes metsulfuron méthyle par hectare par année.
- NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.
- Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines, des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, , est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

### **DIRECTIVES D'APPLICATION :**

**APPLICATION TERRESTRE :** Pulvériser uniformément à l'aide d'un outillage bien étalonné. S'assurer que la couverture est complète et que la pulvérisation est uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat minimum de 55 litres de volume de pulvérisation par hectare. Utiliser des tamis de filtration de 50 mailles ou moins (métal ou nylon). Une pression de pulvérisation de 210-275 kPa est recommandée. Éviter les chevauchements et fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

**APPLICATION AÉRIENNE:** Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

#### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide nationale d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

#### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

#### **Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-833-362-7722. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 25 litres par hectare.

Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation maximal de 50 litres par hectare.

#### **MODE D'EMPLOI :**

##### Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole :

NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol, au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences en bout d'ailes, les buses NE DOIVENT PAS être distribuées sur plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

#### **Zones tampons**

Les traitements localisés effectués à l'aide d'un pulvérisateur manuel NE NÉCESSITENT PAS de zones tampons.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible (tels que les pâturages, les terres boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les terres arbustives), les habitats d'eau douce sensibles (tels que les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture		Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :				
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres*
			<1 m	> 1 m	<1 m	> 1 m	
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver et orge de printemps		1	1	1	1	5
Aérienne	Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver et orge de printemps	Voilure fixe	4	1	1	1	200
		Voilure tournante	1	1	1	1	175

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des autres produits du mélange et se conformer à la plus grande des zones tampons prescrites (la plus restrictive) pour les produits utilisés dans le mélange en cuve et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grossière (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange. Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le [calculateur de zone tampon](#) dans la section Pesticides du site Canada.ca.

**NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

**Mélange en cuve** : Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par FMC .

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

## **BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR ET BLÉ D'HIVER) ET L'ORGE DE PRINTEMPS**

<b>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup></b>	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé (de printemps, dur et d'hiver), orge de printemps	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Après la levée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2 <sup>e</sup> feuille et avant l'apparition de la feuille étandard (phase d'épiage), avant l'apparition des épis, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Pour le blé d'hiver, appliquer au printemps jusqu'à l'apparition de la feuille étandard. Ne pas appliquer une fois que l'épi a émergé. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses des mauvaises herbes en pleine croissance ayant moins de 10 cm de hauteur ou de diamètre. La couverture complète des mauvaises herbes est essentielle.	
<b>TAUX D'APPLICATION (Terrestre et Aérienne)</b>	
L'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup>	0,5 L/hectare
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)	<b>MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES</b> Chardon des champs (suppression des parties aériennes) <sup>4</sup>
Stellaire moyenne <sup>1</sup>	
Gaillet gratteron (1-9 verticille)	
Spargoute des champs	
Saponaire des vaches	
Pissenlit (rosettes de printemps et d'automne, moins de 25 cm de diamètre)	
Sagesse-des-chirurgiens	
Ortie royale (1-8 feuilles)	
Kochia à balais (incluant les biotypes résistants aux herbicides du groupe 2)	
Chénopode blanc	
Crépis des toits	
Silène noctiflore	
Amarante à racine rouge	
Soude roulante	
Matricaire inodore (jusqu'à 10 cm)	
Bourse-à-pasteur (jusqu'à 20 cm)	
Tabouret des champs	
Érodium cicutaire	
Colza spontané <sup>2</sup>	
Lin spontané	
Renouée liseron (1-8 feuilles) <sup>3</sup>	
Moutarde des champs	
lychnide blanche	

### **Note :**

<sup>1</sup> **Stellaire moyenne** : Appliquer l'herbicide TRAVALLAS<sup>md</sup> lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1<sup>re</sup> – 6<sup>e</sup> feuille) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires moyennes qui poussent après l'application ne seront pas supprimées.

<sup>2</sup> **Colza spontané** : L'herbicide TRAVALLAS<sup>md</sup> seul ne supprime pas le canola tolérant à l'imazéthapyr (p.ex. les variétés Clearfield\* ou des autres variétés du trait Pursuit Smart\*).

**3 Renouée liseron** : Appliquer l'herbicide TRAVALLAS<sup>md</sup> sur la renouée liseron en croissance active au stade de 1 - 8 feuilles. La suppression peut être réduite dans des conditions de sécheresse. Les plantes de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

**4 Chardon des champs** : Appliquer lorsque la majorité des chardons est sortie de terre et pousse activement. Pour obtenir une meilleure suppression des parties aériennes des mauvaises herbes, appliquer le produit lorsque les pousses n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Une seule application empêchera les mauvaises herbes de nuire à la culture. Les mauvaises herbes qui pousseront plus tard ne seront pas supprimées.

<b>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + MCPA Ester</b>	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé (de printemps, dur et d'hiver) et orge de printemps	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Après la levée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 3 <sup>e</sup> feuille jusqu'au moment précédant immédiatement l'apparition de la feuille étendard (phase d'épiage). Pour le blé d'hiver, appliquer au printemps jusqu'à l'apparition de la feuille étendard.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION (Terrestre et Aérienne)</b>	
L'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup>	0,5 L /hectare
MCPA Ester 500	0,56 L/ha
Ou	Ou
MCPA Ester 600	0,47 L/ha
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup> seul, plus le laiteron potager, mauve à feuilles rondes (jusqu'à 6 verticille) et les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield* ou des autres variétés du trait Pursuit Smart*). Appliquer lorsque le colza spontané se trouve entre les stades 2 - 4 feuilles.	

<b>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + Le FONGICIDE ACAPELA*</b>	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé (de printemps, dur et d'hiver) et orge de printemps	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Après la levée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2 <sup>e</sup> feuille et avant l'apparition de la feuille étendard (phase d'épiage), avant l'apparition des épis, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Pour le blé d'hiver, appliquer au printemps jusqu'à l'apparition de la feuille étendard. Débuter les applications avant le développement de la maladie. Ne pas appliquer une fois que l'épi a émergé. .	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION (Terrestre et Aérienne)</b>	
L'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup>	0,5 L /hectare
Le Fongicide ACAPELA*	0,44-0,88 L/ha Utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
<b>MAUVAISES HERBES et MALADIES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup> seul, plus les maladies des céréales supprimées ou réprimées par le Fongicide ACAPELA*. Se référer à l'étiquette du Fongicide ACAPELA* pour plus de renseignements sur l'application et les précautions à observer.	

**BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR), BLÉ D'HIVER ET L'ORGE DE PRINTEMPS**

<b>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + L'HERBICIDE AXIAL* 100 EC</b>	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps (excluant le blé dur) blé d'hiver et orge de printemps	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION:</b> Appliquer en postlevée aux stades de la 2 <sup>e</sup> feuille à celui de la feuille étendard de la culture. Pour le blé d'hiver, appliquer au printemps jusqu'à l'apparition de la feuille étendard. Appliquer sur la folle avoine aux stades de la 1 <sup>re</sup> à la 6 <sup>e</sup> feuille, jusqu'à l'apparition de la 4 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION (Terrestre et Aérienne)</b>	
L'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup>	0,5 L/hectare
L'herbicide AXIAL* 100 EC	600 mL/hectare
Adjuvant ADIGOR*	700 mL/hectare
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b> Les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup> seul, plus la folle avoine.	

<b>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + L'HERBICIDE AXIAL* + MCPA Ester</b>	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps (excluant le blé dur), blé d'hiver et orge de printemps	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION:</b> Appliquer en postlevée aux stades de la 3 <sup>e</sup> feuille à celui de la feuille étendard de la culture. Pour le blé d'hiver, appliquer au printemps jusqu'à l'apparition de la feuille étendard. Appliquer sur la folle avoine aux stades de la 1 <sup>re</sup> à la 6 <sup>e</sup> feuille, jusqu'à l'apparition de la 4 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION (Terrestre et Aérienne)</b>	
L'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup>	0,5 L/hectare
L'herbicide AXIAL*	1,2 L/hectare
MCPA Ester 500 Ou MCPA Ester 600	0,56 L/ha Ou 0,47 L/ha
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b> Les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup> seul, plus la folle avoine et les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield* ou des autres variétés du trait Pursuit Smart*). Appliquer lorsque le colza spontané se trouve entre les stades 2 - 4 feuilles.	

## **BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ DUR ET BLÉ D'HIVER**

<b>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + L'HERBICIDE SIMPLICITY*</b>	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps, blé dur et blé d'hiver	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée entre le stade de la 3 <sup>e</sup> feuille au premier nœud du blé de printemps et du blé dur. Pour le blé d'hiver, appliquer au printemps lorsque le blé d'hiver est au stade de 2 à 7 feuilles, 4 talles. Appliquer sur la folle avoine jusqu'au stade de la 4 <sup>e</sup> feuille, et de la 2 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION (Terrestre et Aérienne)</b>	
L'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup>	0,5 L/ha
L'herbicide SIMPLICITY*	500 mL /hectare
Adjuvants : Agral* 90 ou Agsurf *	2,5 L/1000 L de solution de pulvérisation
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b> Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup> seul, plus les mauvaises herbes supprimées par SIMPLICITY* seul.	

<b>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + L'HERBICIDE SIMPLICITY* + MCPA ESTER</b>	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps, blé dur et blé d'hiver	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée entre le stade de la 3 <sup>e</sup> feuille au premier nœud du blé de printemps et du blé dur. Pour le blé d'hiver, appliquer au printemps lorsque le blé d'hiver est au stade de 3 à 7 feuilles, 4 talles. Appliquer sur la folle avoine jusqu'au stade de la 4 <sup>e</sup> feuille, et de la 2 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION (Terrestre et Aérienne)</b>	
L'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup>	0,5 L/ha
L'herbicide SIMPLICITY*	0,5 L/ha
MCPA Ester 500 Ou MCPA Ester 600	0,56 L/ha Ou 0,47 L/ha
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b> Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup> seul, plus les mauvaises herbes supprimées par SIMPLICITY* seul et les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield* ou des autres variétés du trait Pursuit Smart*). Appliquer lorsque le colza spontané se trouve entre les stades 2 - 4 feuilles.	

<b>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + L'HERBICIDE VARRO*</b>	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps, blé dur et blé d'hiver.	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée sur le blé (de printemps et dur) aux stades de la 2 <sup>e</sup> à 6 feuilles sur la tige principale, plus 3 talles mais avant la montaison (présence du premier nœud). Pour blé d'hiver, appliquer dans le printemps quand la majorité des plantes ont trois feuilles à tallage complète, mais avant la montaison (présence du premier nœud). Appliquer sur les folles avoines aux stades de la 1 <sup>re</sup> à la 6 <sup>e</sup> feuille, jusqu'à l'apparition de la 3 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION (Terrestre et Aérienne)</b>	
L'herbicide RAVALLAS <sup>md</sup>	0,5 L/ha
L'herbicide VARRO*	0,5 L /ha
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b> Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup> seul, plus la folle avoine.	

<b>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + L'HERBICIDE VARRO* + MCPA ESTER</b>	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps, blé dur et blé d'hiver.	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée sur le blé (de printemps et dur) aux stades de la 3 <sup>e</sup> à 6 feuilles sur la tige principale, plus 3 talles mais avant la montaison (présence du premier nœud). Pour blé d'hiver, appliquer dans le printemps quand la majorité des plantes ont trois feuilles à tallage complète, mais avant la montaison (présence du premier nœud). Appliquer sur les folles avoines aux stades de la 1 <sup>re</sup> à la 6 <sup>e</sup> feuille, jusqu'à l'apparition de la 3 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION (Terrestre et Aérienne)</b>	
L'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup>	0,5 L/ha
L'herbicide VARRO*	0,5 L /ha
MCPA Ester 500	0,56 L/ha
Ou	Ou
MCPA Ester 600	0,47 L/ha
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b> Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup> seul, plus la folle avoine et les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield* ou des autres variétés du trait Pursuit Smart*). Appliquer lorsque le colza spontané se trouve entre les stades 2 - 4 feuilles.	



## **BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR**

<b>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + HORIZON<sup>*</sup> 240 EC</b>	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps et blé dur	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée du stade de la 2 <sup>e</sup> feuille à celui de la feuille étandard de la culture. Appliquer sur la folle avoine en pleine croissance du stade de la 1 <sup>re</sup> à la 6 <sup>e</sup> feuille, avant l'apparition de la 4 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION (Terrestre et Aérienne)</b>	
L'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup>	0,5 L/hectare
HORIZON <sup>*</sup> 240 EC	0,230 L/hectare
Adjuvant : SCORE <sup>*</sup>	0,8 litres par 100 litres de solution de pulvérisation
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b> Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup> seul, plus la folle avoine.	

<b>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + L'HERBICIDE TRAXOS<sup>*</sup></b>	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps et blé dur	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée sur le blé de printemps et le blé dur entre le stade de la 2 <sup>e</sup> feuille jusqu'à l'apparition de la 4 <sup>e</sup> talle. Appliquer sur les folles avoines aux stades de la 1 <sup>re</sup> à la 6 <sup>e</sup> feuille, jusqu'à l'apparition de la 4 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION (Terrestre et Aérienne)</b>	
L'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup>	0,5 L/ha
L'herbicide TRAXOS <sup>*</sup>	1,2 L /hectare
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b> Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup> seul, plus la folle avoine.	

<b>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + L'HERBICIDE TRAXOS* + MCPA Ester</b>	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps et blé dur	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée sur le blé de printemps et le blé dur entre le stade de la 3 <sup>e</sup> feuille jusqu'à l'apparition de la 4 <sup>e</sup> talle. Appliquer sur les folles avoines aux stades de la 1 <sup>re</sup> à la 6 <sup>e</sup> feuille, jusqu'à l'apparition de la 4 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION (Terrestre et Aérienne)</b>	
L'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup>	0,5 L/ha
L'herbicide TRAXOS*	1,2 L /hectare
MCPA Ester 500 Ou MCPA Ester 600	0,56 L/ha Ou 0,47 L/ha
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b> Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup> seul, plus la folle avoine et les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield* ou des autres variétés du trait Pursuit Smart*). Appliquer lorsque la colza spontanée se trouve entre les stades 2 - 4 feuilles.	

### **BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR) ET BLÉ D'HIVER**

<b>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + L'HERBICIDE EVEREST* 2.0</b>	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps et blé d'hiver seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer sur le blé de printemps aux stades de la 2 <sup>e</sup> à la 4 <sup>e</sup> feuille, plus 2 talles). Appliquer sur le blé d'hiver au printemps jusqu'au stade de 4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION (Application terrestre seulement)</b>	
L'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup>	0,5 L/ha
L'herbicide Everest* 2.0	48 mL/ha La folle avoine ne doit pas avoir plus de 4 feuilles et 2 talles. Utiliser 48 mL/ha lorsque la densité de folle avoine est inférieure à 100 plants/m <sup>2</sup> .
	60 mL/ha La folle avoine ne doit pas avoir plus de 4 feuilles et 2 talles. Utiliser 60 mL/ha lorsque la densité de folle avoine est supérieure à 100 plants/m <sup>2</sup> et que les plants sont en pleine croissance en raison de conditions environnementales favorables.
	72 mL/ha La folle avoine ne doit pas avoir plus de 4 feuilles et 2 talles. Utiliser 72 mL/ha lorsque la densité de folle avoine est supérieure à 100 plants/m <sup>2</sup> et lorsque les plants ne sont pas en pleine croissance en raison de conditions environnementales difficiles.
Agral* 90 ou Agsurf *	2,5 L/1000 L (0,25 % v/v)

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES**

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide TRAVALLAS<sup>md</sup>, plus la folle avoine

**L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + L'HERBICIDE EVEREST\* 2.0 + MCPA ESTER**

**CULTURE(S)** : Blé de printemps et blé d'hiver seulement

**PÉRIODE D'APPLICATION** : Appliquer sur le blé de printemps aux stades de la 3<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> feuille, plus 2 talles). Appliquer sur le blé d'hiver au printemps jusqu'au stade de 4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles.

**COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION (Application terrestre seulement)**

L'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup>	0,5 L/ha
L'herbicide Everest* 2.0	48 mL/ha La folle avoine ne doit pas avoir plus de 4 feuilles et 2 talles. Utiliser 48 mL/ha lorsque la densité de folle avoine est inférieure à 100 plants/m <sup>2</sup> .
	60 mL/ha La folle avoine ne doit pas avoir plus de 4 feuilles et 2 talles. Utiliser 60 mL/ha lorsque la densité de folle avoine est supérieure à 100 plants/m <sup>2</sup> et que les plants sont en pleine croissance en raison de conditions environnementales favorable.
	72 mL/ha La folle avoine ne doit pas avoir plus de 4 feuilles et 2 talles. Utiliser 72 mL/ha lorsque la densité de folle avoine est supérieure à 100 plants/m <sup>2</sup> et lorsque les plants ne sont pas en pleine croissance en raison de conditions environnementales difficiles.
MCPA Ester 500 Ou MCPA Ester 600	0,56 L/ha Ou 0,47 L/ha
Agral* 90 ou Agsurf *	2,5 L/1000 L (0,25 % v/v)

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES**

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide TRAVALLAS<sup>md</sup>, plus la folle avoine et les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield\* ou des autres variétés du trait Pursuit Smart\*). Appliquer lorsque le colza spontané se trouve entre les stades 2 - 4 feuilles.

## **BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ DUR ET L'ORGE DE PRINTEMPS**

<b>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + L'HERBICIDE Puma* Advance</b>	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps, blé dur et l'orge de printemps	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée sur le blé de printemps, le blé dur et l'orge de printemps avant l'apparition de la feuille étendard (phase d'épiage). Appliquer sur les folles avoines et la sétaine verte jusqu'au stade de la 6 <sup>e</sup> feuille ou jusqu'à l'apparition de la 3 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION (Terrestre et Aérienne)</b>	
L'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup>	0,5 L/ha
L'herbicide Puma* Advance	0,51 L /hectare Ou 1,02 L/ha
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b> Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup> seul plus la sétaine verte à 0,51 L/ha de l'herbicide Puma* Advance et la folle avoine à 1,02 L/ha de l'herbicide Puma* Advance. Voir d'étiquette de l'herbicide Puma* Advance pour plus d'informations.	

<b>L'HERBICIDE TRAVALLAS<sup>md</sup> + L'HERBICIDE Puma* Advance + MCPA Ester</b>	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps, blé dur et l'orge de printemps	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée sur le blé de printemps, le blé dur et l'orge de printemps entre le stade de la 3 <sup>e</sup> feuille et avant l'apparition de la feuille étendard (phase d'épiage). Appliquer sur les folles avoines et la sétaine verte jusqu'au stade de la 6 <sup>e</sup> feuille, jusqu'à l'apparition de la 3 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION (Terrestre et Aérienne)</b>	
L'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup>	0,5 L/ha
L'herbicide Puma* Advance	0,51 L /hectare Ou 1,02 L/ha
MCPA Ester 500 Ou MCPA Ester 600	0,56 L/ha Ou 0,47 L/ha
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b> Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup> seul ou l'herbicide TRAVALLAS <sup>md</sup> + MCPA Ester plus la sétaine verte à 0,51 L/ha de l'herbicide Puma* Advance et la folle avoine à 1,02 L/ha de l'herbicide Puma* Advance. Voir d'étiquette de l'herbicide Puma* Advance pour plus d'informations.	

## RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE :

### PRÉCAUTIONS RELATIVES AU MÉLANGE :

Si le pulvérisateur a reposé pendant un certain temps, bien l'agiter pour que le produit soit totalement en suspension avant de recommencer les applications.

### DIRECTIVES DE MÉLANGE :

Choisir un volume de pulvérisation qui assurera une couverture complète et une pulvérisation uniforme. Utiliser un volume de pulvérisation minimum de 55 L par hectare pour l'application terrestre, et un volume de pulvérisation minimum de 25 à 50 L pour l'application aérienne. Si l'on mélange en réservoir avec d'autres herbicides, toujours consulter l'étiquette de chacun des produits ajoutés afin de respecter le volume de pulvérisation minimal requis et la quantité d'eau recommandée pour le mélange en réservoir applicable à chaque produit.

1. Toujours commencer avec un réservoir de pulvérisation propre et vide.
2. Remplir 1/2 du réservoir avec de l'eau **propre**.
3. En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité requise de l'herbicide TRAVALLAS<sup>md</sup> dans le réservoir. Continuer l'agitation jusqu'à ce que l'herbicide TRAVALLAS<sup>md</sup> soit **complètement** dissout.
4. Si l'on mélange en réservoir l'herbicide TRAVALLAS<sup>md</sup> avec un autre herbicide, respecter l'ordre de mélange suivant : Les pâtes granulées, les granulés solubles, suivis par les solutions, puis les dispersions d'huile ou concentrés émulsifiables. Continuer l'agitation. Ajouter le reste de l'eau.
5. Si requis pour le mélange en réservoir, ajouter l'adjuvant approprié. Si un agent antimousse est requis, l'ajouter en dernier lieu.

## RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DU MATÉRIEL

### PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE :

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

**NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR PRÈS D'UN PUIT OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DE LA VÉGÉTATION UTILE.**

### DIRECTIVES RELATIVES AU NETTOYAGE :

Afin d'éviter tout dommage ultérieur à d'autres cultures que le blé ou l'orge, il est important d'éliminer, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, toute trace d'herbicide TRAVALLAS<sup>md</sup> dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante :

## **NETTOYAGE DE PULVÉRISATEUR :**

Afin d'éviter tout dommage aux cultures autres que le blé ou l'orge, il est important d'éliminer, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, toutes traces de l'herbicide TRAVALLAS<sup>md</sup> dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante:

1. Vider le réservoir; puis rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins 10 minutes. Inspecter visuellement le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste plus de traces visibles de l'herbicide TRAVALLAS<sup>md</sup>. Répéter l'étape 1 au besoin.
2. Remplir le réservoir avec de l'eau propre; ajouter ensuite 1 litre d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes. Rincer à nouveau les boyaux, la rampe et les buses avec la solution de nettoyage et vider le réservoir.
3. Enlever les buses, les tamis et les filtres et les nettoyer séparément dans un seau contenant un agent nettoyant et de l'eau.
4. Répéter l'étape 2.
5. Rincer le réservoir à fond avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.

## **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide TRAVALLAS<sup>md</sup> contient un herbicide à la fois au groupe 2 et au groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide TRAVALLAS<sup>md</sup> et à d'autres herbicides du groupe 2 ou groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide TRAVALLAS<sup>md</sup> ou les herbicides du même groupe 2 ou groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- ◆ Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- ◆ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- ◆ Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- ◆ Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- ◆ Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- ◆ Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec le représentant local de FMC ou composer le numéro sans frais de FMC 1-833-362-7722.

### **ENTREPOSAGE:**

Bien secouer avant d'utiliser. Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Si le produit est entreposé en dessous de 0 °C depuis longtemps, laisser le produit se réchauffer jusqu'à + 10 °C minimum et bien secouer avant d'utiliser.

### **ÉLIMINATION**

**Contenants recyclables :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants réutilisables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Contenants à remplissages multiples :**

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

TRAVALLAS est une marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

\* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs